



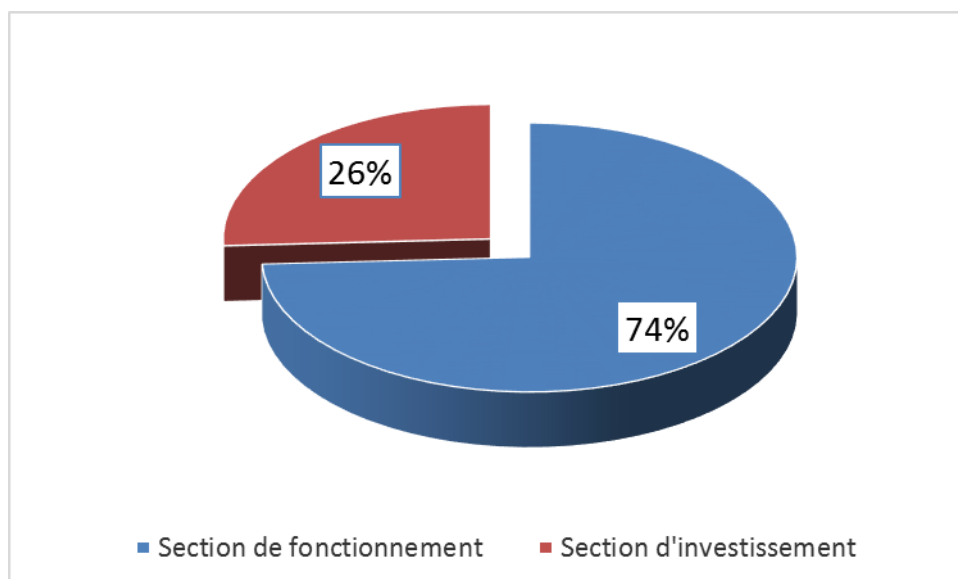
PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget 2018 est bâti en respectant les orientations suivantes :

- Le maintien des taux de fiscalité
- La réduction des dépenses de fonctionnement pour améliorer les niveaux d'Epargne de la Collectivité et ainsi garantir un niveau d'investissement suffisant pour entretenir notre patrimoine et mettre en œuvre notre plan pluriannuel d'investissement

D'un point de vue comptable, le budget se décompose en deux parties :

- La section de fonctionnement qui retrace toutes les opérations relatives à la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui présente les programmes modifiant de manière durable la valeur du patrimoine et destinés à l'enrichir.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement se décline en plusieurs chapitres budgétaires comme indiqués ci-dessous.

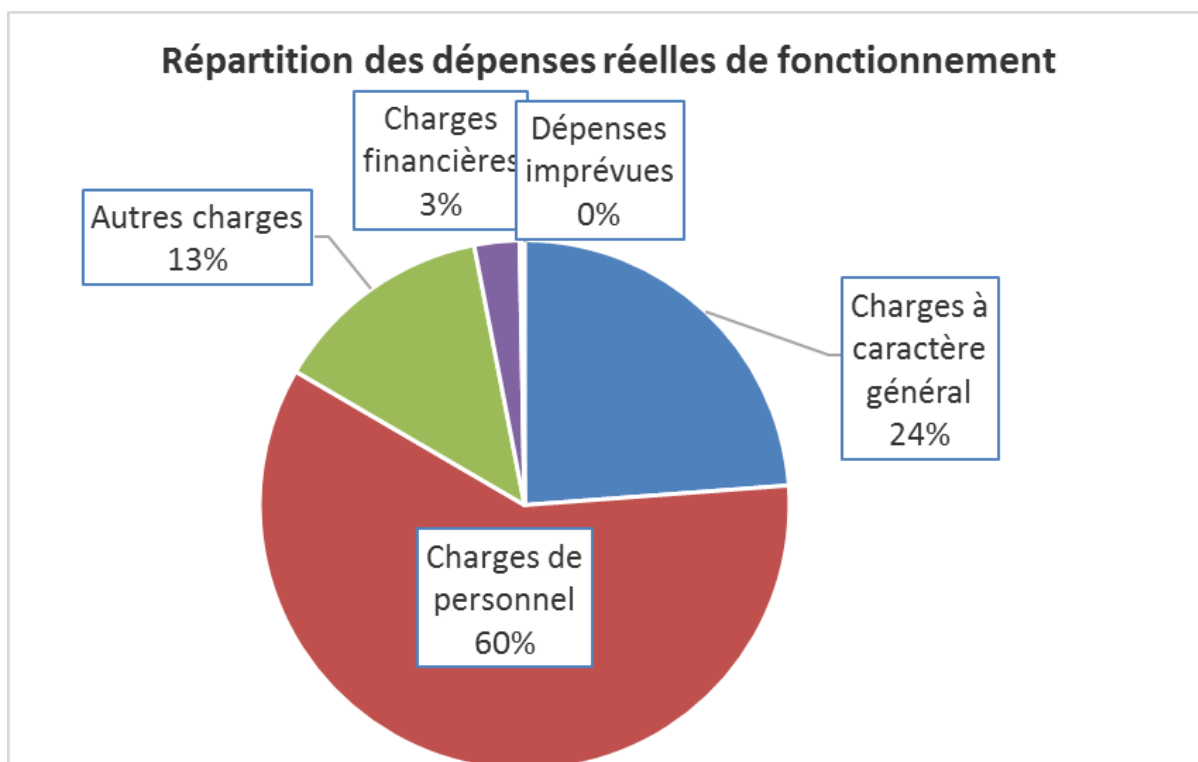
Dépenses fonctionnement			Recettes fonctionnement		
		BP 2018			BP 2018
011	Charges à caractère général	3 254 670	70	Produits des services	864 212
012	Charges de personnel	8 144 317	73	Impôts et taxes	10 088 731
65	Autres charges	1 849 560	74	Dotations	3 630 462
66	Charges financières	378 000	75	Autres produits	231 530
67	Charges exceptionnelles	12 500	013	Atténuation charges	150 000
022	Dépenses imprévues	20 888	77	Produits exceptionnels	10 000
014	Atténuations de produits	10 000	76	Produits financiers	-
Dépenses réelles		13 669 935	Recettes réelles		14 974 935
042	Ordre (entre sections)	1 400 000	042	Ordre (entre sections)	95 000
023	Virement à la section d'lt	-	002	Résultat reporté	-
Total dépenses fonctionnement		15 069 935	Total recettes fonctionnement		15 069 935

La section de fonctionnement s'équilibre 15 069 935 € sans virement à la section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement :

Dépenses fonctionnement								
		BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017 PREV.	BP 2018	ECART BP18/BP17	EVOLUTION BP A BP
011	Charges à caractère général	3 320 569	3 120 798	3 325 765	3 141 702	3 254 670	- 71 095	-2%
012	Charges de personnel	7 915 000	7 882 025	8 091 915	8 216 278	8 144 317	52 402	1%
65	Autres charges	1 828 655	1 779 824	1 888 100	1 869 655	1 849 560	- 38 540	-2%
66	Charges financières	516 000	351 591	460 000	299 766	378 000	- 82 000	-18%
67	Charges exceptionnelles	18 500	1 631	16 500	1 781	12 500	- 4 000	-24%
014	Atténuation de produits	10 000	-	10 000	-	10 000	-	0%
022	Dépenses imprévues	600 000	-	104 413	-	20 888	- 83 525	-80%
Dépenses réelles		14 208 724	13 135 869	13 896 693	13 529 180	13 669 935	- 226 758	-1,63%
042	Ordre (entre sections)	1 050 000	1 161 440	1 200 000	1 192 377	1 400 000	200 000	17%
Total dépenses fonctionnement		15 258 724	14 297 309	15 096 693	14 721 557	15 069 935	- 26 758	0%
023	Virement à la section d'lt	3 909 711	-	522 075	-	-	- 522 075	-100%
Total dépenses fonctionnement		19 168 435	14 297 309	15 618 768	14 721 557	15 069 935	- 548 833	-3,51%

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement diminuent de 1.63 % par rapport à 2017.



Les charges à caractère général :

RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

La commune entend maintenir une gestion rigoureuse de l'ensemble des consommations courantes. Dans cette optique, les achats sont regroupés (groupement de commande) afin de bénéficier des économies d'échelle.

Le poste des charges à caractère général représente près de 24% des dépenses réelles de la section de fonctionnement. Il s'agit de l'ensemble des acquisitions de matières, fournitures ou prestations permettant de contribuer au bon fonctionnement des services municipaux. Ce chapitre diminue de 2% en 2018, soit – 71 095 € par rapport à 2017.

Les charges de personnel :

RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Avec la diminution des dotations, la politique a changé vers plus de maîtrise de dépenses et de rationalisation de moyens. Ainsi, sur 2018, plusieurs orientations sont envisagées :

- La rationalisation des moyens par des réorganisations de services induisant des gains en Equivalent Temps Plein (ETP),
- La mise en œuvre des préconisations de l'audit sur la fonction ménage devant générer une économie comprise entre 4 et 14 postes,
- La mise en place d'un protocole sur le temps de travail et une réflexion sur les heures supplémentaires,
- Une réflexion sur les amplitudes d'ouverture des services accueillant du public,
- La mise en place de self dans les offices de la ville pour réduire le nombre de personnel nécessaire pendant le temps du repas ainsi qu'une réflexion sur le nombre d'ATSEM dans les écoles,
- Concernant les rythmes scolaires, une réflexion sera engagée avec l'éducation nationale pour le passage à 4 jours d'école par semaine sur 5 jours : soit 5 matinées et 3 après-midi.

Concernant les créations de poste, le recrutement d'un Directeur des Ressources Humaines sera prévu pour 2018.

En matière de rémunération, la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) devrait être mis en place en 2018. L'objectif est de rester dans l'enveloppe budgétaire existante.

Avec 8 144 317 €, les charges de personnel représentent 60% des dépenses réelles de fonctionnement et sont en augmentation de 1% par rapport au BP 2017.

Toutes les mesures envisagées en 2018 sur la masse salariale devront faire diminuer ce poste de dépense.

Les diverses charges de fonctionnement :

RAPPEL DES ORIENTATIONS

Au niveau des subventions de droit commun aux associations, il est prévu l'adoption d'un règlement intérieur pour définir les critères d'attribution. L'enveloppe budgétaire sera de 425 000 € pour 2018. (Pour mémoire en 2017, l'enveloppe était de 450 000 €).

Pour les subventions au titre du contrat de Ville, l'enveloppe financière sera maintenue à 100 000 €.

Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65) diminuent de 2% par rapport à 2017 soit – 38 540 €.

A noter sur 2018 :

- Maintien de la subvention d'équilibre à destination du CCAS soit 605 000 €.
- Baisse pour la quatrième année consécutive de l'enveloppe dédiées aux subventions aux associations de 25 000 € soit pour 2018 une enveloppe de 425 000 € au lieu de 450 000 €.
- Le soutien aux associations renforcé par la reconduction d'une enveloppe de 100 000 € pour les actions liées au Contrat de Ville.

Les charges financières (chapitre 66) diminuent de 18% soit – 82000 € par rapport au BP 2017. Cette diminution fait suite aux opérations de refinancement (2015) et de renégociations (2016) d'une partie de notre dette

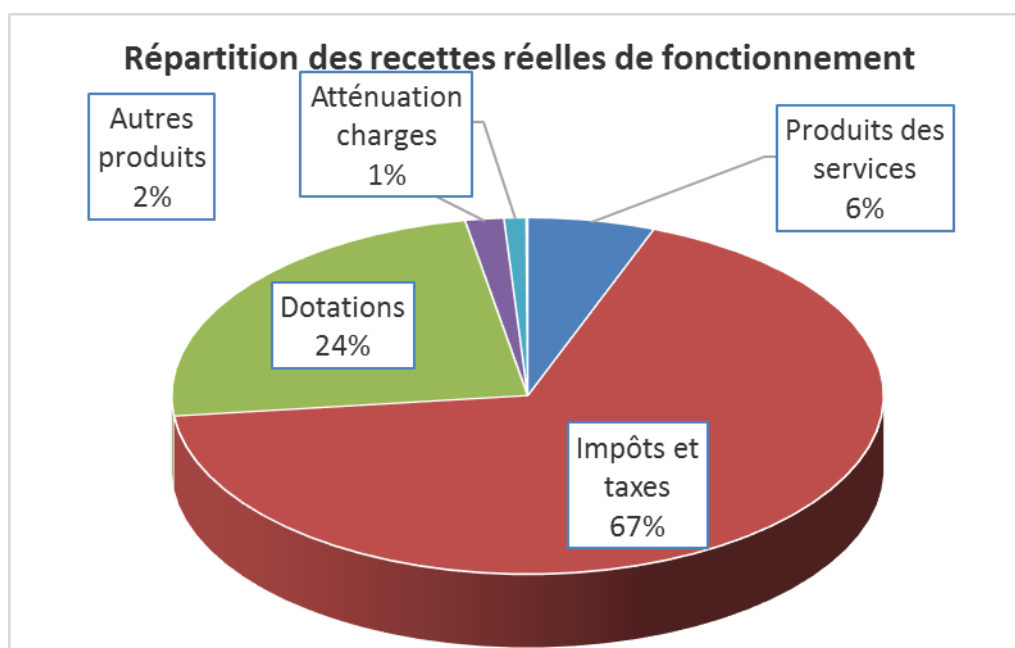
Les charges exceptionnelles (chapitre 67) diminuent de 24% soit – 4 000 € par rapport à 2017.

Les dépenses imprévues (chapitre 022) seront limitées à 20 888.17 € en 2018 suite au vote du budget primitif sans les résultats de l'exercice 2017.

Les recettes de fonctionnement :

Recettes fonctionnement								
		BP 2016	CA 2016	BP 2017	CA 2017 PREV.	BP 2018	ECART BP18/BP17	EVOLUTION BP A BP
70	Produits des services	732 113	786 955	930 302	1 127 807	864 212	- 66 090	-7%
73	Impôts et taxes	10 497 706	10 303 118	10 447 951	10 166 930	10 088 731	- 359 220	-3%
74	Dotations	3 464 030	4 015 925	3 645 985	3 740 366	3 630 462	- 15 523	0%
75	Autres produits	325 800	272 513	269 530	261 165	231 530	- 38 000	-14%
013	Atténuation charges	185 000	283 853	220 000	234 281	150 000	- 70 000	-32%
77	Produits exceptionnels	10 000	94 453	10 000	27 639	10 000	-	0%
76	Produits financiers		17		16		-	
78	Reprise provisions						-	
Recettes réelles		15 214 649	15 756 835	15 523 768	15 558 205	14 974 935	- 548 833	-3,54%
042	Ordre (entre sections)	95 000	1 801	95 000	1 801	95 000	-	0%
Total recettes fonctionnement		15 309 649	15 758 636	15 618 768	15 560 006	15 069 935	- 548 833	-4%
002	Résultat reporté	3 858 786				-	-	
Total recettes fonctionnement		19 168 435	15 758 636	15 618 768	15 560 006	15 069 935	- 548 833	-3,51%

Les recettes réelles de la section de fonctionnement diminuent de 3.54% par rapport à 2017 (soit – 548 833 €).



☑ Impôts et taxes (chapitre 73) :

RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- La fiscalité directe

La fiscalité directe de la commune repose sur les 3 taxes ménages : taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti.

Le coefficient de revalorisation des bases n'est pas connu. Compte-tenu qu'il est normalement fonction de l'inflation, l'hypothèse prudente retenue est une évolution de 0.5%.

A taux constants par rapport à 2017, le produit de fiscalité directe est estimé à 5 679.389 €.

Concernant les dispositions de dégrèvement pour 80% des ménages de la taxe d'habitation, cette mesure ne devrait avoir qu'un impact financier mineur sur l'exercice 2018, l'Etat s'étant engagé à compenser cette perte de produit sur les bases effectives de 2017 et le taux de 2017. La perte peut être quantifiée d'environ 5 000 € qui correspondrait à la revalorisation des bases de taxe d'habitation 2018.

- L'attribution de compensation

Elle compense le transfert des ressources de fiscalité économique à la Communauté Terres des Confluences tout en minorant les charges transférées. En l'absence de nouveaux transferts de compétence, l'attribution de compensation reste inchangée à 3 101 011 €.

- Le Fonds de Péréquation Intercommunal des Ressources (FPIC)

L'objectif de ce fonds est d'opérer une redistribution nationale entre les territoires favorisés et les territoires défavorisés.

Le FPIC de la commune de Moissac a diminué de 45 565 € en 2017 par rapport à 2016 soit -19% suite à l'élargissement de la Communauté de Communes Terres des Confluences. L'hypothèse retenue est une diminution de la même ampleur ce qui engendrerait une perte d'environ 39 000 € en 2018.

67 % des recettes réelles de fonctionnement sont inscrites au chapitre « Impôts et taxes »

Détail :

Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	CA 2017 PREVISIONNEL	BP 2018	ECART BP 2018/ BP 2017	
						ARBITRAGE		
Contributions directes => taux reconduits	7 704 597	7 881 237	6 793 175	5 696 820	5 714 972	5 679 389	- 17 431	0%
Cotisation / valeur ajoutée des entreprises	427 628	456 602	-	-		-	-	
Fonds National Garantie Ressources	475 585	475 585	475 585	475 585	475 584	475 585	-	0%
Fonds de Péréquation Intercommunal	189 274	257 391	239 811	239 811	194 246	155 246	- 84 565	-35%
Taxe sur les pylones électriques	-	10 990	11 270	10 990	11 591	11 500	510	5%
Taxe sur l'électricité	293 527	291 379	286 999	300 000	288 032	300 000	-	0%
Taxe sur les emplacements publicitaires	11 598	5 323	5 519	5 000	57 108	50 000	45 000	900%
Taxe sur les surfaces commerciales	106 440	112 573	-	-		-	-	
IFER Impôt forfaitaire des entreprises	46 868	53 942	-	-		-	-	
Droits de mutation	212 704	231 220	153 483	200 000	202 850	200 000	-	0%
Droits de stationnements	43 662	39 780	41 369	40 000	45 111	40 000	-	0%
Droits de place	50 537	51 647	56 119	50 100	51 133	51 000	900	2%
Rôles supplémentaires	4 117					-	-	
Attribution de compensation			2 226 035	3 429 645	3 101 011	3 101 011	- 328 634	-10%
Aire de camping cars			13 754		25 293	25 000	25 000	
Total	9 566 537	9 867 669	10 303 118	10 447 951	10 166 930	10 088 731	- 359 220	-3%

A noter pour 2018 : la diminution de 3% de ce chapitre soit – 359 220 €.

- Le maintien des taux de fiscalité « ménage » de 2017 : taxe d'habitation et taxes foncières.
- La diminution du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes) de 35% par rapport à l'inscription au BP 2017 et – 20% par rapport au montant notifié de 2017.
- L'augmentation de 45 000 € de l'inscription relative au produit de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)
- La diminution de l'attribution de compensation de 328 634 € suite aux transferts opérés en 2017 (Zones artisanales et commerciales, développement économique et compétence tourisme) et conformément au rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

☑ Dotations et participations (chapitre 74) :

RAPPEL DES ORIENTATIONS

- **La dotation forfaitaire**

Concernant la dotation forfaitaire de la commune, elle ne devrait pas être impactée. L'Etat ne prévoit pas de baisse unilatérale mais une contractualisation avec les 319 collectivités les plus importantes. Ces dernières devront tenir des engagements en termes d'évolution de dépenses de fonctionnement (+1.2%) et de désendettement.

- **La dotation de Solidarité Urbaine (DSU)**

La dotation de Solidarité Urbaine devrait progresser. L'hypothèse retenue est une évolution de 1%. En effet, l'Etat prévoit un abondement de 90 millions supplémentaires par rapport à 2017.

- **La Dotation Nationale de péréquation (DNP)**

Depuis 2016, cette dotation diminue. Elle a diminué de 7% en 2017 soit une perte de 27 343 €. La même proportion de diminution est à prévoir sur 2018 soit une nouvelle perte de 25 000 € environ.

- **Les compensations fiscales**

Ces allocations de l'Etat visent à compenser les collectivités locales des mesures d'exonération antérieurement décidées par l'Etat dans le cadre d'une politique nationale. Toutefois, elles ont peu à peu perdu leur vocation pour devenir la variable d'ajustement permettant de respecter le niveau d'évolution fixé aux concours financiers de l'Etat.

Les compensations fiscales seront impactées une nouvelle fois en 2018 pour permettre notamment la progression de la DSU. En 2018, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui devait être figée sera impactée. L'Etat justifie cette baisse en expliquant que cette dotation figée ne représente que 1.1% des recettes de fonctionnement du bloc communal en 2016 alors même que la fiscalité économique est dynamique. Cette dotation devrait diminuer de 8% ce qui représente une perte d'environ 20 000 €.

Les autres compensations fiscales (sur la taxe d'habitation et la taxe foncière) subiront le même taux de minoration constaté en 2017 soit -27 % ce qui représente une perte d'environ 90 000 € pour 2018.

Le chapitre des dotations représente 24 % des recettes réelles de la section de fonctionnement
Ce chapitre diminue de 0.4% par rapport au BP 2017.

Les montants des dotations ne sont pas notifiés au moment de la rédaction de ce rapport.

Détail :

Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	CA 2017 PREVISIONNEL	BP 2018	ECART BP 2018/ BP 2017	
						ARBITRAGE		
Dotation forfaitaire	2 463 557	2 189 595	1 284 785	1 136 000	1 114 524	1 114 000	- 22 000	-2%
Dotation de solidarité urbaine	726 320	900 398	1 077 969	1 088 750	1 173 526	1 185 000	96 250	9%
Dotation nationale de péréquation	364 136	399 520	390 719	390 719	363 376	337 940	- 52 779	-14%
Compensations CET	54 543	36 822	15 564	-	-	-	-	
Compensations TH	314 059	347 473	298 507	298 507	224 222	168 167	- 130 340	-44%
Compensation FNB + FB	165 685	135 094	153 175	139 528	107 514	75 259	- 64 269	-46%
Dotation compensation réforme TP (DCRTP)	250 066	250 066	250 064	250 066	250 068	230 056	- 20 010	-8%
	4 338 366	4 258 968	3 470 783	3 303 570	3 233 230	3 110 422	- 193 148	-6%

- **LA DOTATION FORFAITAIRE :**

La dotation forfaitaire devrait être maintenue par rapport au montant notifié de 2017.

- **LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE :**

La dotation de solidarité urbaine (DSU) de 2018 est estimé à 1 185 000 € soit + 1% par rapport au montant encaissé en 2017 et + 9% par rapport à la prévision du BP 2017.

- **LES COMPENSATIONS FISCALES**

Les compensations fiscales restent la variable d'ajustement du gouvernement notamment pour abonder la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine)

Les prévisions budgétaires 2018 tiennent compte d'une diminution globale de 27% des compensations fiscales sur la taxe d'habitation et les taxes foncières ce qui représente – 88 310 € par rapport au montant encaissé en 2017 et – 194 609 € par rapport à l'inscription au BP 2017.

- **LA DOTATION DE COMPENSATION DE LA REFORME DE LA TP (DCRTP)**

Cette compensation devait être figée mais diminuera de 8% d'après le Projet de Loi de Finances soit – 20 010 € par rapport au BP 2017.

- **LES AUTRES RECETTES (Participations)**

Les autres recettes concernent les subventions de fonctionnement de la Région, du Département de la CAF et de la MSA. Elles continuent à participer au fonctionnement de certains services (école de musique, centre de loisirs et accueil de loisirs).

A noter pour 2018 :

- Le maintien sur 2018 de la dotation suite à la réforme des rythmes scolaires pour environ 76 000 €.
- Le maintien de la contribution de la région au titre de l'utilisation des équipements sportifs par le Lycée pour 22 000 €.
- Les participations de la CAF et de la MSA au titre des prestations de du contrat enfance 2016-2020 pour 334 500 €.
- L'inscription en 2017 de 40 000 € au titre du Contrat de Ville pour financer les postes liés au contrat de ville.

☑ Le produit des services (chapitre 70):

Le produit des services représente 6% des recettes réelles de fonctionnement. La prévision budgétaire 2017 est en diminution de 7% soit – 66 090 €.

Détail :

Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	CA 2017 PREVISIONNEL	BP 2018		ECART BP 2018/ BP 2017	
						DEMANDE DES SERVICES	ARBITRAGE		
Billetterie spectacles "culture"	20 063	27 018	10 221	11 000	11 007	10 000	10 000	- 1 000	-9%
Ventes de produits dérivés "culture"	5 474		379	200	2 355	200	200	-	0%
Bibliothèque	2 964	3 752	4 309	3 012	2 914	3 012	3 012	-	0%
Ecole de musique	36 443	35 171	37 148	34 000	34 231	33 000	33 000	- 1 000	-3%
Classes patrimoniales	4 218	7 903	6 449	5 590	14 032	10 000	10 000	4 410	79%
Cantines scolaires	231 703	281 879	283 633	270 000	272 101	275 000	275 000	5 000	2%
Refacturation repas CCAS	145 030	141 068	91 778	-	-	-	-	-	-
Centre de loisirs	59 635	64 830	51 670	55 000	50 934	55 000	55 000	-	0%
Accueil ALAE	9 809	13 366	3 917	5 000	690	-	-	- 5 000	-100%
Concessions et redevances funéraires	21 956	19 730	25 325	24 000	23 331	24 000	24 000	-	0%
Convention entretien espaces verts (TEC)	14 575	14 541	14 587	14 500	14 576	14 500	14 500	-	0%
Occup. domaine public ERDF, France T	24 668	26 002	26 601	26 000	26 051	26 000	26 000	-	0%
Occup. domaine public bar, commerces	19 193	27 960	30 847	26 000	32 642	26 000	26 000	-	0%
Aire des gens du voyage	4 133	2 955	2 690	3 000	3 650	3 000	3 300	300	10%
Rbst perso. SIEPA	-	72 810	80 000	73 000	66 389	68 700	68 700	- 4 300	-6%
Remboursement perso. SM3P	133 646						-	-	
Remboursement perso. Cté de Commur		35 364	25 591	25 000	254 324	15 000	15 000	- 10 000	-40%
Remboursement personnel SDIS			2 128		2 128		-	-	
Produit aire de camping car (TEC)				20 000				- 20 000	-100%
Convention Rand'eau			-	-			-	-	
Autorisations de voirie (TEC)				500	310	500	500	-	0%
Divers	2 092	975					-	-	
Remboursement personnel et frais OT			89 682	49 500	31 142		-	- 49 500	-100%
Reversement recettes Cloître et camping				285 000	285 000	300 000	300 000	15 000	5%
Total	735 603	775 324	786 955	930 302	1 127 807	863 912	864 212	- 66 090	-7%

* Produit aire de camping car transféré au chapitre 73

A noter pour 2018 :

- La non réinscription de l'enveloppe de remboursement des personnels mis à disposition de l'EPIC suite au départ à la retraite de l'agent concerné.

☑ Les produits de gestion courante (chapitre 75) :

Ce chapitre regroupe les divers loyers encaissés par la commune et représente 2% des recettes réelles de fonctionnement. Pour 2018, la prévision budgétaire est de 231 530 € soit -14% par rapport au BP 2017.

Détail :

Libellé	CA 2014	CA 2015	CA 2016	BP 2017	CA 2017 PREVISIONNEL	BP 2018	ECART BP 2018/ BP 2017	
						ARBITRAGE		
Locations de salles	32 545	21 050	24 940	21 000	23 980	24 000	3 000	14%
Locations bâtiments	130 298	123 209	128 702	125 000	122 887	88 400	- 36 600	-29%
Redevance exploitation port	15 000	15 000	7 500	15 000	12 000	12 000	- 3 000	-20%
Location des loges	44 573	46 676	42 787	47 000	46 008	47 000	-	0%
Location licence IV Bateau					450	600	600	
Loyer APAJH Ecole CHABRIE					958	-	-	
Redevance Club Alpin Le Carmel	44 773	41 119	48 757	45 000	46 532	45 000	-	0%
Loyer GRETA Maison de la Solidarité	10 636	10 812	8 040	10 000	8 000	8 000	- 2 000	-20%
Divers	4 160	1 087	957		350	-	-	
VENTE DE BOIS		33 970	10 830	-		-	-	
Reversement excédent BA lotissement croix L;				6 530		6 530	-	0%
Total	281 985	292 923	272 513	269 530	261 165	231 530	- 38 000	-14%

A noter pour 2018 :

- La diminution de 2 000 € des loyers sur la Maison de l'Emploi et de la Solidarité suite au départ de REZO POUCE
- La diminution des locations de bâtiments de 36 600 € avec le départ de la médecine du travail (quai Antoine Hebrard) pour 4 260 € par an, la société EIMS (22 avenue Jean Jaurès) pour 12 840 € par an et le foyer JCLT (2 Boulevard Léon Cladel) pour 19 500 € par an.
- La diminution de 3 000 € de la redevance liée à l'exploitation du port canal

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget primitif ne reprend les restes à réaliser de 2017 qui seront repris lors du budget supplémentaire qui intégrera les résultats de l'exercice 2017.

Dépenses d'investissement							
		BP 2016 + REPORTS 2015	CA 2016	BP 2017	CA 2016 AU 14/11/2017	BP 2018	Ecart de BP à BP
20	Etudes, logiciels	472 622	185 054	372 000	221 676	192 150	-48%
21	Immobilisations corporelles	2 211 263	1 168 976	1 609 630	1 076 446	1 760 980	9%
23	Immobilisations en cours	2 406 730	1 779 190	1 755 000	1 042 032	1 365 000	-22%
Sous-total dépenses d'équipement brut		5 090 616	3 133 220	3 736 630	2 340 153	3 318 130	-11%
204	Subventions d'équipement	446 682	296 830	331 000	277 254	290 000	-12%
16	Remboursement dette	1 388 000	1 327 720	1 338 000	1 167 225	1 310 000	-2%
27	Immobilisations financières	881 260					-
10	Remboursement de TLE	50 000	705			50 000	
020	Dépenses imprévues	300 000				80 000	
Total dépenses réelles		8 156 558	4 758 476	5 405 630	3 784 632	5 048 130	-7%
040 et 041	Ordre	195 000	1 801	195 000	65 051	195 000	0%
001	Déficit d'investissement						
Total dépenses d'investissement		8 351 558	4 760 277	5 600 630	3 849 682	5 243 130	-6%

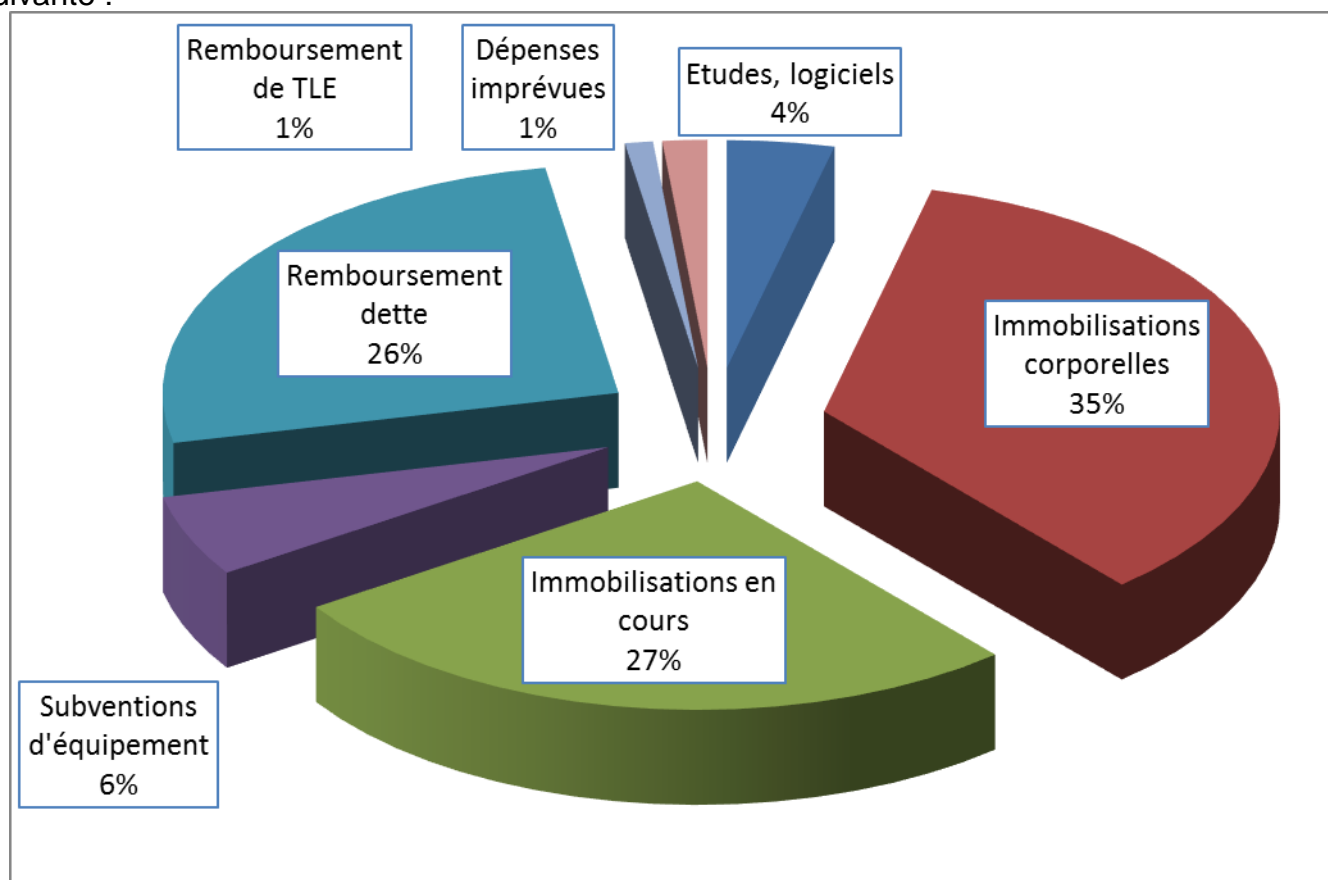
Recettes d'investissement							
		BP 2016 + REPORTS 2015	CA 2016	BP 2017	CA 2016 AU 14/11/2017	BP 2018	Ecart de BP à BP
13	Subventions d'investissement	755 070	541 258	693 884	717 480	556 768	-20%
16	Emprunt	1 000 000	-	2 684 671	1 300 000	2 686 362	0%
10	Dotations	499 999	672 800	400 000	947 628	500 000	25%
024	Produits des cessions				-		
Total recettes réelles		2 255 069	1 214 058	3 778 555	2 965 108	3 743 130	-1%
042 et 041	Ordre	1 150 000	1 127 768	1 300 000	1 257 428	1 500 000	15%
021	Virement de la section de fonct	3 909 711		522 075	-	-	-100%
001	Excédent Investissement	1 036 778					
Total recettes d'investissement		8 351 558	2 341 826	5 600 630	4 222 536	5 243 130	-6%

La section d'investissement s'équilibre à 5 243 130 € avec un emprunt d'équilibre de 2 686 362 €.

Les dépenses d'investissement :

Dépenses d'investissement							
		BP 2016 + REPORTS 2015	CA 2016	BP 2017	CA 2016 AU 14/11/2017	BP 2018	Ecart de BP à BP
20	Etudes, logiciels	472 622	185 054	372 000	221 676	192 150	-48%
21	Immobilisations corporelles	2 211 263	1 168 976	1 609 630	1 076 446	1 760 980	9%
23	Immobilisations en cours	2 406 730	1 779 190	1 755 000	1 042 032	1 365 000	-22%
Sous-total dépenses d'équipement brut		5 090 616	3 133 220	3 736 630	2 340 153	3 318 130	-11%
204	Subventions d'équipement	446 682	296 830	331 000	277 254	290 000	-12%
16	Remboursement dette	1 388 000	1 327 720	1 338 000	1 167 225	1 310 000	-2%
27	Immobilisations financières	881 260					-
10	Remboursement de TLE	50 000	705			50 000	
020	Dépenses imprévues	300 000				80 000	
Total dépenses réelles		8 156 558	4 758 476	5 405 630	3 784 632	5 048 130	-7%
040 et 041	Ordre	195 000	1 801	195 000	65 051	195 000	0%
001	Déficit d'investissement						
Total dépenses d'investissement		8 351 558	4 760 277	5 600 630	3 849 682	5 243 130	-6%

Les dépenses réelles d'investissement atteignent 5 048 130 € et se répartissent de la manière suivante :



Les dépenses d'équipement brut :

Les dépenses d'équipement (sans intégrer les restes à réaliser) représentent 66% des dépenses réelles de la section d'investissement.

Les principales opérations d'investissement inscrites sur 2018 :

- Poursuite de la création d'un Musée sur le site de l'Abbatiale pour 500 000 €.
- Travaux de voirie urbaine y compris la signalisation horizontale et feux LED pour 360 000 €
- Travaux de voirie rurale pour 300 000 €
- Travaux d'aménagement de l'ancienne caserne des pompiers pour 250 000 €
- Rue Lagrèze-Fossat / Rue de la Régie (dernière tranche) pour 250 000 €
- Travaux dans les écoles pour 135 000 € dont 50 000 € prévus pour le dédoublement des classes de CP dès la rentrée scolaire de 2018.
- Travaux de mises aux normes accessibilité d'après l'ADAP pour 120 000 € (Agenda Programmé d'Accessibilité)
- Travaux dans les bâtiments communaux pour 100 000 €
- Construction d'un préau et aménagement d'une salle d'accueil à l'école Firmin Bouisset pour 100 000 €
- Gros travaux d'entretien sur les toitures des bâtiments classés pour 60 000 €
- 71 000 € de matériels informatiques et logiciels
- Travaux dans nos équipements sportifs pour 58 000 € dont 30 000 € pour la rénovation de du revêtement de la piste d'élan.
- Une enveloppe financière de 51 000 € pour le développement économique
- Dernière étude liée au contrat de Ville (Devenir du tribunal) pour 36 000 € avec un financement de 15 000 € de la caisse des dépôts et de consignation.
- Reprise de l'habillage du quai du port canal et des travaux de curage pour 30 000 €
- Achat d'un véhicule type VL pour 20 000 €

Les projets d'investissement qui ont fait l'objet d'une demande de financement (Etat, Département, Région, ...) ne seront lancés qu'après connaissance des montants de subventions attribués.

☑ Les subventions d'équipement :

Il s'agit des subventions de la commune versées dans le cadre de l'OPAH, aux associations pour leurs équipements et à Tarn-et-Garonne Habitat pour la participation aux travaux de la gendarmerie et au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours).

En 2018, le budget s'élève à 290 000 € :

- La seconde participation au SDIS pour la construction de la caserne intercommunale pour 100 000 €
- La participation à Tarn-et-Garonne Habitat pour la construction de la gendarmerie pour 105 000 €
- Une enveloppe de 80 000 € de subvention communale dans le cadre de l'OPAH.
- Des travaux d'effacement de réseaux pour 5 000 €.

Les recettes d'investissement :

Recettes d'investissement							
		BP 2016 + REPORTS 2015	CA 2016	BP 2017	CA 2016 AU 14/11/2017	BP 2018	Ecart de BP à BP
13	Subventions d'investissement	755 070	541 258	693 884	717 480	556 768	-20%
16	Emprunt	1 000 000	-	2 684 671	1 300 000	2 686 362	0%
10	Dotations	499 999	672 800	400 000	947 628	500 000	25%
024	Produits des cessions				-		
Total recettes réelles		2 255 069	1 214 058	3 778 555	2 965 108	3 743 130	-1%
042 et 041	Ordre	1 150 000	1 127 768	1 300 000	1 257 428	1 500 000	15%
021	Virement de la section de fonct	3 909 711		522 075	-	-	-100%
001	Excédent Investissement	1 036 778					
Total recettes d'investissement		8 351 558	2 341 826	5 600 630	4 222 536	5 243 130	-6%

Les recettes réelles d'investissement atteignent 3 743 130 € dont :

- 556 768 € de subventions d'investissement :
 - o 222 965 € de subvention sur les travaux dans les bâtiments communaux
 - o 120 000 € sur le projet rue Lagrèze-Fossat
 - o 116 253 € de subventions en annuités du Département sur des projets déjà réalisés (marché couvert, maison de l'Emploi, Patus ...)
 - o 82 550 € de subvention du Département sur les travaux de voirie rurale
 - o 15 000 € de financement sur l'étude programmée dans le contrat de ville pour le devenir du Tribunal

- 500 000 € au titre du FCTVA sur les dépenses d'investissement de 2016

Le budget d'investissement 2017 est équilibré avec un emprunt d'équilibre de 2 686 362 € qui sera diminué au budget supplémentaire avec l'intégration des résultats de 2017.

LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets Lotissement Belle Ile et Lotissements seront votés au Conseil Municipal de Mars 2018 avec la reprise des résultats de 2017.

Les maquettes budgétaires fournies lors de cet envoi sont des maquettes « simplifiées », toutefois les documents complets sont consultables en Mairie.